

Présents : Mme Beuchot, Mme Montes, Mme Sauvage, Mme Chanson, Mme Thiriart, Mme Piquard, Mme Jeannerey, Mme Rossi, Mme Berthelin, Mme Picard, M.Mathieu, M.Dron, M.Valot, M.Courtoy, M.Demange, M. Duchanoy, M.Jamey, Lucile Laurent, Karine Petit.

Excusée : Mme Truchot

1. Résultats des élections :

Il y a eu 100 votants dont 98 exprimés. Une seule liste de parents se présentait. Toute la liste a été élue : Mme Piquard Julie, Mme Jeannerey Fabienne, Mme Rossi Karine, Mme Picard Dominique, M. Mathieu Anthony, Mme Berthelin Olivia, M. Dron Frédéric.
Félicitations aux parents élus.

2. Effectifs

12 PS et 12 MS soit 24 élèves dans la classe de Mme Beuchot
5 MS et 18 GS soit 23 élèves dans la classe de Mme Montes
13 CP et 8 CE1 soit 21 élèves dans la classe de Mmes Sauvage et Truchot
7 CE1 et 16 CE2 soit 23 élèves dans la classe de Mmes Chanson et Truchot
11 CM1 et 13 CM2 soit 24 élèves dans la classe de Mmes Thiriart et Truchot.
Pour un effectif total de 115 élèves (116 à la rentrée des vacances de Toussaint car la classe de CE accueille un nouvel élève)
La campagne de prévision des effectifs a été lancée et les communes ont répondu : il y aurait 16 PS à la rentrée 2020 et deux élèves d'une commune extérieure soit 18 PS.

3. Sécurité

Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité ont été mis à jour : ils se décomposent désormais en 2 formulaires.

- Le premier formulaire est consacré aux risques majeurs : ce PPMS prévoit le confinement des classes jusqu'à la fin du risque.
- Le second traite des dangers d'attentat et d'intrusion : il prévoit le confinement ou la fuite en fonction de la nature du danger. Un test est prévu lors de la semaine 45. Ce jour-là, la directrice reçoit un SMS qui déclenche la mise en place du PPMS, les enseignantes doivent alors se confiner dans les classes prévues à cet effet jusqu'à la fin de l'exercice. Bien entendu dans les classes où les enfants sont petits cet exercice est présenté sous forme de jeu.

4. Règlement Intérieur

La partie suivante du règlement intérieur doit être modifiée :

« **Stationnement** :

Un parking est prévu pour les familles le long de la Route Départementale. Le parking devant la cour est réservé au personnel de l'école. Le stationnement devant le préau est interdit, seul l'arrêt momentané pour déposer les enfants est autorisé. A la reprise des enfants, il est demandé de stationner au parking parents. Le bus est prioritaire. »

L'équipe propose la version suivante :

« **Stationnement** :

Un parking est prévu pour les familles le long de la Route Départementale, l'arrêt momentané pour déposer les enfants est possible dans la voie prévue à cet effet. Le stationnement en marche arrière est préconisé. Le parking devant la cour est réservé aux enseignants et au personnel de l'école. Le stationnement devant le préau est interdit. »

Ce changement dans le règlement a été voté à l'unanimité des votants.

5. Projets de l'année

- L'école s'est associée à la manifestation ELA. Le lundi 14 octobre, les élèves de CM ont participé à la dictée d'ELA. Malheureusement, la météo défavorable ne nous a pas permis de « mettre nos baskets pour battre la maladie ». Malgré tout, les élèves se sont bien investis et ils ont récoltés de nombreux dons.
- Participation à la rencontre « foot à l'école ».
- Participation à un spectacle des JMF.
- Participation au Cinéma d'Asie, courant février.

6. Point OCCE/Courlipiots

- Il y a 2021.68 € en COOP pour commencer l'année. Toutes les sorties de l'année seront gratuites et une participation de 1 € sera demandée pour la sortie de fin d'année.
- La vente de fromages : 293 fromages ont été vendus. Merci à tous les participants.
- D'autres actions sont prévues, libre à chacun d'y prendre part.
- L'association Les Courlipiots organise cette année encore le marché de Noël. Cette action se déroulera le vendredi 13 décembre de 18h à 20h. Une vente de pizzas est envisagée. Les bénévoles sont les bienvenus.

7. Travaux

Merci aux communes pour la mise en sécurité des enfants lors de l'accès à l'école.

Structure de jeux : M. Valot monte régulièrement sur la structure de jeux pour en vérifier l'état, les réparations sont faites et il n'y a pas de soucis particuliers.

Paniers de basket : ils sont sous la garantie de la collectivité, ils seront enlevés en cas de problèmes.

8. Questions diverses

Voici l'adresse mail de la personne qui gère tous les soucis qui peuvent être rencontrés dans les transports scolaires : dominique.bonjour@bourgognefranche-comte.fr

Il n'y a pas d'obligation d'avoir un accompagnateur dans le bus, le chauffeur est le seul responsable. Pour autant, Lucile Laurent accompagne désormais les enfants du petit bus (Sainte-Marie, Ehuns).

M. Dron demande quelle est la procédure lorsqu'un élève se retrouve seul à la sortie du bus.

Le règlement de l'école (issu du règlement départemental) stipule que

« Il appartiendra à l'un des parents, ou à un adulte dûment mandaté, d'être présent au point d'arrêt pour accueillir l'enfant à la descente du car. En l'absence de ces personnes, tout élève de **maternelle** devra être gardé à bord du bus jusqu'à la fin du circuit, puis au cas où les parents ne se seraient toujours pas manifestés, l'enfant devra être conduit au centre périscolaire des Courlis (ou à la gendarmerie la plus proche).

A l'école élémentaire : Pour les élèves de 6 ans, il n'y a plus de remise aux parents. A l'issue des cours, ils quittent librement l'école. »

N.B. : Mme Bresson rappelle qu'il est nécessaire que les enfants possèdent un dossier sanitaire à jour pour pouvoir être admis à la garderie.